

**Compte rendu de la réunion du 13 juin 2016  
du Conseil de l'École Doctorale**

**Étaient présents :** Mmes et MM. Cécile BOURREAU-DUBOIS, Olivier CACHARD, Pierre DEHEZ, Emmanuelle FILIPETTO, Serge GARCIA, Frédéric GEA, Bruno JEANDIDIER, François LORMANT, Stéphane PIERRE-CAPS, Nicolas RUIZ, Wafa TOUBI.

**Étaient excusés :** Mmes et MM. Jean-Luc HERRMANN, Sophie LACOUR, Pascaline MOTSCH, Jean-Noël ORY, Benoît PLESSIX, Hélène SAY.

Enfin, Mme Myriam DORIAT-DUBAN, directrice de l'École doctorale, M. Thierry LAMBERT, directeur du Pôle Scientifique SJPEG et Mme CLAUDEL-CECCHI, gestionnaire administrative, étaient présents.

**Relevé de décisions**

**1. Avis sur la candidature de Madame Doriat-Duban en tant que porteur du projet de l'ED SJPEG : avis favorable à l'unanimité**

Madame Doriat-Duban ouvre la réunion du Conseil de l'École doctorale SJPEG à 14h00.

Madame Doriat-Duban explique que la Présidence souhaite la présence du directeur du Pôle scientifique lors du vote relatif au porteur du projet de l'ED ce qui explique la présence de Monsieur Lambert. Madame Doriat-Duban ajoute que le Président souhaite également l'avis des directeurs de laboratoire.

Madame Doriat-Duban précise qu'après avoir présenté le projet de l'ED SJPEG, elle sortira pour permettre au Conseil de débattre de sa candidature en tant que porteur de projet et ajoute que Monsieur Lambert mènera les débats.

**A. Présentation du/des projet/s de l'ED SJPEG dans le cadre de la nouvelle accréditation**

Madame Doriat-Duban donne d'abord quelques informations au conseil.

Madame Doriat-Duban précise qu'il n'y aura aucun changement dans la composition du Conseil de l'ED avant le prochain contrat quinquennal.

Madame Doriat-Duban explique au Conseil que l'arrêté du 25 mai 2016, fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, souligne

l'importance du rôle des écoles doctorales dans la formation des doctorants, les ED devenant de « vraies » écoles.

Madame Doriat-Duban fait remarquer la rapidité et l'efficacité de la mise en place de la procédure dans le cadre des contrats doctoraux I-Site Lorraine Université d'Excellence. Madame Doriat-Duban ajoute que l'ED SJPEG n'est pas certaine d'obtenir les deux contrats (l'un porté par Olivier Damette et le BETA, l'autre porté par Lucie Cluzel et l'IRENEE) sachant qu'il y a 21 sujets et 12 contrats.

Madame Doriat-Duban présente ensuite, via la diffusion d'un PowerPoint, le projet, correspondant au document envoyé précédemment par mail aux membres du Conseil.

Madame Doriat-Duban explique que le projet suit les trois rubriques imposées par le HCERES à savoir « Fonctionnement et adossement scientifique de l'ED » (contexte, organisation et gouvernance, politique de recrutement des doctorants et politique scientifique), « Encadrement et formation des doctorants » (politique d'encadrement et politique de formation) et « Suivi et insertion des docteurs ».

Concernant la première rubrique, Madame Doriat-Duban explique que l'ED garde le même périmètre et les mêmes laboratoires. Madame Doriat-Duban précise qu'il sera nécessaire d'adapter les modalités de nomination/désignation et la composition du Conseil lors de son renouvellement en 2017 ou 2018, conformément au nouveau texte. Madame Doriat-Duban ajoute que les missions du Conseil vont évoluer avec une perte de compétences au profit des comités de suivi de thèse pour les dérogations au-delà de la troisième année, un rôle accru dans la démarche qualité en matière de formation et dans la définition de nouvelles procédures comme la convention de formation, la composition des comités de suivi, le portfolio. Madame Doriat-Duban ajoute que la gouvernance actuelle, à savoir un directeur/trice, un directeur/trice adjoint/e et des groupes de travail sera conservée.

Madame Doriat-Duban précise que dans la politique de recrutement des doctorants, les critères de qualité seront maintenus (présenter un projet de thèse original et entrant dans les axes de recherche du laboratoire, faire preuve d'un cursus satisfaisant attestant des compétences nécessaires pour mener un travail de recherche dans la discipline envisagée, intégrer la thèse dans un projet professionnel précis et disposer de moyens financiers suffisants à la réalisation de la thèse dans un délai raisonnable) ; en ce qui concerne l'attractivité du doctorat, des actions sont envisagées au niveau Master (DU « Excellence recherche en droit », parcours recherche dans les masters avec rédaction d'un mémoire de recherche pour ceux désirant s'orienter vers la thèse, inscrire la thèse dans un parcours professionnel ) et au Niveau M+ 3 (débouchés non académiques avec identification des compétences des docteurs en Droit, Economie et Gestion, adaptation des formations à l'acquisition de compétences valorisables, sensibilisation des encadrants, des doctorants, des financeurs potentiels aux débouchés non académiques).

Madame Doriat-Duban précise que la politique scientifique sera menée en collaboration avec les laboratoires et le pôle scientifique, nouvel acteur dans l'attribution des financements de thèse. Madame Doriat-Duban explique au Conseil que les pratiques de l'ED SJPEG en matière de financements devront évoluer progressivement vers une identification des thématiques porteuses avec affichage pour encourager les candidatures internes et externes et avec attribution de tout ou partie des contrats doctoraux sur les thématiques prioritaires des laboratoires. Madame Doriat-Duban ajoute que l'ED participera activement à Lorraine Université d'Excellence (LUE) en vue de l'obtention de financements de thèse.

Concernant la deuxième rubrique « Encadrement et formations des doctorants », Madame Doriat-Duban explique que le taux d'abandon est encore élevé avec 12,4% en 2014 et précise surtout que le nombre des abandons tardifs reste élevé.

Madame Doriat-Duban précise que le taux d'abandon chez les scientifiques est de l'ordre de 10% également alors que tous les doctorants sont financés.

Madame Doriat-Duban propose, pour réduire le taux d'abandon, de faire une sélection plus rigoureuse à l'entrée (politique des laboratoires, durcissement de la politique en matière de dérogation, ...). Madame Doriat-Duban propose également de poursuivre le suivi personnalisé en tant que prévention, de faire attention à l'équilibre recherche/enseignement notamment pour les DCCE et les ATER et d'augmenter les possibilités de financements (I-Site, CIFRE, financements sur contrat).

Dans le cadre de la formation des doctorants, Madame Doriat-Duban souhaite maintenir une offre de formation dédiée, attractive et variée tout en confortant les formations à l'éthique de la recherche et les formations sur les compétences et la valorisation des carrières non académiques. Madame Doriat-Duban tient à préciser que cela sera possible à condition d'obtenir un soutien financier fort de l'établissement pour notamment mettre fin à la baisse continue des dotations de base de l'ED.

En ce qui concerne le dernier point « Insertion et suivi des doctorants », Madame Doriat-Duban souhaite poursuivre le suivi individualisé en cas de besoin et la remise d'un rapport d'étape annuel fin juin. Pour l'insertion des docteurs, l'ED va continuer ces enquêtes annuelles, et mettre en place le projet en partenariat avec le SOIP sur l'identification et la valorisation des compétences des docteurs.

Madame Doriat-Duban laisse la parole aux membres du Conseil.

Monsieur Géa félicite la direction pour ce projet bien rédigé.

Monsieur Pierré-Caps explique au Conseil qu'il est très critique face au nouveau texte et souhaiterait que l'aspect critique soit intégré dans le projet. Selon Monsieur Pierré-Caps, le nouveau texte ne facilite pas le projet tant du point de vue de la baisse du nombre d'abandons que du point de vue de l'attractivité du doctorat. Monsieur Pierré-Caps déplore l'absence de référence au directeur de thèse dans le projet or, l'entrée en thèse ne peut se faire sans lui et son autorité scientifique est déterminante pour les CNU. Monsieur Pierré-Caps ajoute que le texte est en décalage avec les pratiques des CNU. Monsieur Pierré-Caps exprime son inquiétude quant à la disparition de la recherche fondamentale selon lui avec l'affichage de thématiques prioritaires. Monsieur Pierré-Caps précise qu'il est farouchement hostile au comité de suivi mais qu'il faudrait trouver des compromis dans la mise en place de ces comités. Monsieur Pierré-Caps demande à ce que le pilotage des comités de suivi soit donné aux laboratoires. Concernant la surcharge des doctorants contractuels et des ATER, Monsieur Pierré-Caps souhaite que soit indiqué dans le bilan et le projet, d'une part, le fait qu'il existe un sous encadrement chronique et qu'il est nécessaire de s'appuyer sur les doctorants pour les TD et d'autre part, le fait que la mise en place du contrôle continu à l'UFR DEG pèse sur les ATER depuis la rentrée 2015.

Monsieur Pierré-Caps considère que la convention de formation, le portfolio et les formations demandées par l'ED ne faciliteront pas le travail du doctorant. Monsieur Pierré-Caps estime que le système s'oriente plus vers des thèses professionnalisantes au détriment des thèses académiques. Monsieur Pierré-Caps souhaite que la recherche fondamentale soit maintenue et ajoute qu'il faut trouver des accommodements pour préserver la qualité de la doctrine en Droit ; or le nouveau texte est un choc par rapport à cela.

Monsieur Pierré-Caps revient sur le projet et le bilan et demande à ce que, dans le tableau des contrats doctoraux page 21 du bilan soit ajouté une doctorante contractuelle en 2013 en droit public. Monsieur Pierré-Caps demande également à ce que le texte de présentation du laboratoire dans le bilan soit modifié et que les journées organisées par les doctorants de l'IRENEE soient indiquées dans le bilan au même titre que celles organisées par le laboratoire IFG.

Monsieur Géa explique qu'il est également très critique à l'égard du nouveau texte et estime que ce texte se justifie pour des mauvais doctorants, des mauvais directeurs de thèse et de mauvaises formations. Monsieur Géa pense que ce texte suit un modèle de rentabilité, de productivité inspiré de domaines différents et privilégiant la quantité à la qualité. Monsieur Géa préconise que le Conseil voit le texte comme un cadre et qu'il faut l'adapter aux pratiques des disciplines DEG. Monsieur Géa exprime sa profonde inquiétude quant à ce texte et la destruction, qu'il entraîne, de la relation privilégiée entre le directeur de thèse et le doctorant.

Monsieur Pierré-Caps estime qu'enlever le directeur de thèse du jury jette de la suspicion sur le directeur de thèse.

Monsieur Cachard estime que les réactions sont différentes selon la discipline d'appartenance et que cela entraîne des divergences d'appréciation compte-tenu des pratiques différentes. Monsieur Cachard pense qu'il faut trouver des solutions pour minimiser les contraintes dues au texte comme par exemple, développer les formations à distance pour les doctorats étrangers notamment.

Monsieur Jeandidier est d'accord sur le fait qu'il y a des différences disciplinaires et donc des réactions différentes face au nouveau texte. Monsieur Jeandidier ajoute que le nouveau texte ne dérange pas les économistes et considère que le nouveau texte ne fait que mettre en forme ce qui existe déjà pour les formations (portfolio) et précise que le comité de thèse existe parfois chez les économistes.

Monsieur Jeandidier fait remarquer qu'il s'agit aujourd'hui de discuter du projet proposé par l'ED et non du nouveau texte. Monsieur Jeandidier remercie Madame Doriat-Duban pour son travail et la qualité du projet. Monsieur Jeandidier estime qu'il faudrait argumenter plus sur la contrainte des charges d'enseignement et le manque de moyens pour la mise en place des formations. Monsieur Jeandidier estime que l'on peut interpellier la tutelle à ce sujet dans le projet présenté au HCERES afin de demander à l'établissement un effort sur les moyens alloués.

Monsieur Pierré-Caps fait remarquer que le CNU tient compte des cours dispensés et de leur diversité.

Monsieur Jeandidier fait remarquer que les documents devraient exister en langue anglaise pour les contrats doctoraux LUE et précise, comme on le lui a fait remarquer pour son laboratoire, qu'il faut dire le HCERES et non pas l'HCERES.

Monsieur Dehez est interpellé par la problématique du directeur de thèse et du comité de suivi. Monsieur Dehez précise que, dans d'autres pays (Angleterre), le doctorant n'est pas suivi par un directeur de thèse et que lors de la première année de thèse, il s'agit d'un tâtonnement sur le sujet et qu'un comité de thèse est mis en place.

Monsieur Pierré-Caps est conscient qu'il existe des problèmes avec certains directeurs de thèse mais il estime que cela ne doit pas être indiqué de manière brutale dans le projet et qu'il faudrait trouver une formulation moins brutale.

Monsieur Cachard estime que cela ne doit pas apparaître si ces faits sont marginaux.

Monsieur Pierré-Caps estime qu'il faudrait reformuler certaines parties du projet notamment concernant les moyens alloués afin d'envoyer des signaux à la tutelle car cela est de sa responsabilité.

Monsieur Dehez explique qu'un taux d'abandon inférieur à 20% ne lui paraît pas problématique.

Madame Bourreau-Dubois loue le travail effectué par la directrice de l'ED et ajoute que la lecture du bilan est agréable. Madame Bourreau-Dubois est consciente des différences de sensibilité par rapport au nouveau texte selon les disciplines. Madame Bourreau-Dubois pense qu'il est possible d'avoir une vision relativement souple du comité de thèse. Madame Bourreau-Dubois estime qu'une personne, autre que le directeur de thèse, peut apporter un plus au doctorant et que cela dépendra de la manière dont sera constitué le comité.

Madame Bourreau-Dubois pense qu'il est important d'interpeller la tutelle au sujet des charges d'enseignement et de la solliciter pour la dotation budgétaire. Madame Bourreau-Dubois estime que les moyens alloués devraient être fixés en fonction de l'atteinte ou non des objectifs en lien avec la politique de projets et non en fonction du nombre de thèses soutenues et du nombre doctorants.

Monsieur Lambert précise au Conseil qu'il a volontairement regardé le bilan et le projet d'un œil très critique et qu'il a mis trois « C ». Monsieur Lambert tient néanmoins à faire remarquer que le bilan et le projet constituent un travail considérable et de grande qualité et qu'ils ont été bien rédigés.

Madame Doriat-Duban explique au Conseil qu'elle a bien pris note des remarques et suggestions et qu'elle en tiendra compte dans la rédaction définitive du projet et du bilan.

Madame Doriat-Duban explique qu'elle ne s'engage pas dans le projet sur la façon d'interpréter le nouveau texte et que le Conseil va adapter le texte en fonction des disciplines de l'ED. Madame Doriat-Duban ajoute que cela sera discuté en Conseil lors de la réunion de juillet et lors des réunions qui suivront.

Madame Doriat-Duban ajoute qu'elle reçoit la conférence des directeurs des ED d'Economie/Gestion le 30 juin 2016 et souhaite voir comment ces ED vont fonctionner avec le nouveau texte.

Madame Doriat-Duban estime que l'ED doit montrer aux experts du HCERES que le nouveau texte est pris en compte.

## **B. Avis du Conseil de l'ED sur le porteur du projet de l'ED SJPEG pour la nouvelle accréditation**

Madame Doriat-Duban explique que le Conseil doit voter pour le porteur du projet de l'ED SJPEG et qu'elle soumet sa candidature selon une procédure validée par le Vice-Président du Conseil Scientifique.

Madame Doriat-Duban explique qu'elle a préalablement discuté avec les directeurs de laboratoire sur son souhait de porter le projet de l'ED SJPEG.

Madame Doriat-Duban précise que si sa candidature était rejetée, un appel à candidature serait lancé.

Madame Doriat-Duban propose au Conseil de sortir afin de laisser le Conseil libre dans sa discussion et ajoute que Monsieur Lambert mènera les débats et le vote. Madame Doriat-Duban sort de la salle de réunion.

Monsieur Pierré-Caps demande à Monsieur Lambert ce que cela implique d'être porteur du projet et notamment si cela implique d'être directeur d'ED pour le prochain quadriennal.

Monsieur Lambert répond que cela implique de porter le projet devant le HCERES et le CS. Monsieur Lambert ajoute que cela n'a pas de lien avec le fait d'être directeur de l'ED lors du prochain contrat.

Monsieur Lambert propose de voter favorablement à la candidature de Madame Doriat-Duban en tant que porteur du projet de l'ED SJPEG.

*Le Conseil vote favorablement à l'unanimité pour la candidature de Madame Doriat-Duban en tant que porteur du projet de l'ED SJPEG.*

Madame Doriat-Duban revient dans la salle de réunion.

Madame Doriat-Duban remercie le Conseil de la confiance accordée et précise qu'elle présentera le projet de l'ED SJPEG devant le Conseil Scientifique le vendredi 08 juillet 2016.

#### **C. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 29 avril 2016**

Madame Doriat-Duban soumet le compte-rendu de la réunion du 29 avril 2016 pour approbation du Conseil.

*Le Conseil approuve à la majorité (deux abstentions) le compte rendu de la réunion du 29 avril 2016.*

#### **D. Prix de thèse Etablissement Université de Lorraine 2016**

Madame Doriat-Duban présente les deux dossiers reçus et expliquent qu'il est difficile de choisir.

Madame Doriat-Duban explique que ce sont deux thèses sur des sujets d'actualité et que ce sont de bonnes thèses avec une partie empirique locale dans les deux cas.

Madame Doriat-Duban ajoute que les disciplines de ces deux thèses, à savoir Sciences de gestion et Science politique, n'ont pas été récompensées au prix de thèse établissement depuis longtemps et que dans les deux cas, il y a eu des publications.

Madame Doriat-Duban présente les deux dossiers.

Madame Doriat-Duban demande au Conseil de choisir laquelle des deux thèses il souhaite mettre en avant.

Une discussion s'engage au sein du Conseil.

Madame Bourreau-Dubois estime également qu'il est difficile de se prononcer entre ces deux thèses et s'étonne qu'il n'y ait pas eu plus de thèses remontées à l'ED pour ce prix.

Monsieur Géa répond que le laboratoire IFG n'a pas fait remonter de thèse car aucune thèse n'a été qualifiée cette année.

Monsieur Pierré-Caps ne souhaite pas prendre part au vote étant directeur du laboratoire IRENEE et donc concerné par un des deux dossiers.

Madame Doriat-Duban demande au Conseil qui est favorable à la candidature de Pierre Garner. Quatre membres du Conseil sont favorables à la candidature de Pierre Garner.

Madame Doriat-Duban demande au Conseil qui est favorable à la candidature de Romain Mathieu. Cinq membres du Conseil sont favorables à la candidature de Romain Mathieu.

Un membre du Conseil s'abstient.

Madame Doriat-Duban informe le Conseil que le lauréat du Prix de thèse Etablissement Université de Lorraine 2016 est Romain Mathieu.

Mme Doriat-Duban clôt la réunion à 16h00.